

Location de salle

Vous souhaitez louer une salle pour accueillir un événement ?
Voici toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

A Saint-Saulve, trois salles sont disponibles à la location :

- ❖ La salle des fêtes
- ❖ La salle du Bosquet
- ❖ La salle des spectacles de l'espace Athéna.

Pour la salle des fêtes et la salle du Bosquet, vous pouvez vérifier la disponibilité d'une date :

- ⇒ Par mail : mothy.s@ville-saint-saulve.fr
- ⇒ Par courrier : adressé à Monsieur le Maire
- ⇒ Par téléphone
- ⇒ Sur rendez-vous sur place

Le délai pour avoir un rendez-vous est d'une semaine maximum (sauf exception).

Vous devez indiquer :

- La date prévue
- Le nombre de personnes attendues
- Le type de manifestation (événement familial, exposition, séminaire...)
- Votre adresse postale

⚠ Pour une demande de salle concernant l'année suivante, une réponse vous sera apportée en octobre de l'année en cours.

Exemple : Je souhaite louer une salle en juin 2024 et j'effectue ma demande en juillet 2023. J'aurai une réponse définitive à ma demande en octobre 2023.

INFOS

SERVICE DES FÊTES

146 rue Jean Jaurès
59880
Saint-Saulve

☎ 03 27 14 84 01
✉ mothy.s@ville-saint-saulve.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h30
Sur rendez-vous



www.ville-saint-saulve

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

[mairie@ville-saint-saulve.fr](mailto:mairie@ville-saint-saulve)

Pour la salle des fêtes, un découpage s'effectue en fonction du nombre de personnes (jusque 500 personnes). Le tarif varie en fonction de la superficie utilisée.

La location de la salle du Bosquet est uniquement possible le midi pour un buffet froid pour une trentaine de personnes ou pour des réunions toute la journée.

Une visite des salles (du Bosquet et des Fêtes) est également possible sur rendez-vous.

Le délai pour avoir un rendez-vous est de 10 jours maximum (sauf exception).

Concernant la location de la salle des spectacles de **l'espace Athéna** :

- ⇒ Elle n'est possible que pour les personnes morales. (Elle n'est pas possible pour les particuliers)
- ⇒ La vérification des disponibilités se fait auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) au 03 27 28 15 30.
- ⇒ Après avoir vérifié les disponibilités, il est nécessaire d'envoyer un courrier à l'attention de Monsieur le Maire pour demander la salle en précisant l'objet.

INFOS

SERVICE DES FÊTES

146 rue Jean Jaurès
59880
Saint-Saulve

☎ 03 27 14 84 01
✉ mothy.s@ville-saint-saulve.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h30
Sur rendez-vous

